

PRIX JP ST. PIERRE AWARD

~ TROUSSE DE CANDIDATURE ~

Prescott 
Russell

Historique

1

Description

2

Admissibilité

3

Description
des catégories

4

Processus de mise
en nomination

5

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Historique

Le prix JP St. Pierre de Prescott et Russell fut créé en 2015 en mémoire du maire St. Pierre.

M. Jean Paul St. Pierre siégea comme maire du canton de Russell de 2010 à 2014, au moment de nous quitter prématurément. Résident du village de Russell pour plus de 40 ans, il avait aussi précédemment détenu les postes de conseiller municipal et de commissaire pour la Police du village de Russell.

En 2014, Jean Paul St. Pierre, en plus de son rôle de maire de Russell, agissait aussi comme président des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) ainsi qu'à titre de président de l'Eastern Ontario Wardens' Caucus (EOWC).

Jean Paul était un homme aimé de tous, inclusif, attentif et énergique. Par ses actions et par sa présence, il a su toucher les coeurs et les vies des résidents de Prescott et Russell.

Description

Le prix JP St. Pierre de Prescott et Russell est un prix remis à des résidents méritants des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR).

Cette haute distinction municipale vise à célébrer les contributions exceptionnelles d'individus dans de nombreux domaines de la vie des CUPR, tels que les arts et la culture, les affaires et les professions, les œuvres de bienfaisance, la santé, l'éducation, le service public, les communications et les médias, les sports et les loisirs, l'agriculture, l'environnement ou d'autres domaines contribuant au bien-être des résidents des CUPR.

Un maximum de deux prix sera remis de façon annuelle, lors du Banquet du président des CUPR.

Admissibilité

Tout résident des CUPR qui, dans le cadre de ses fonctions professionnelles ou autres, a apporté une contribution importante à la communauté est admissible à ce prix.

Une description de catégories est énoncée dans ce document. Celle-ci est à titre d'inspiration et n'est pas limitative. Une candidature peut toucher à une, plusieurs ou aucune de ces catégories. La candidature devra dans tous les cas expliquer pourquoi le candidat se démarque.

Les mises en candidature par les membres de la famille, les autonominations et les nominations posthumes ne pourront être acceptées.

Les représentants municipaux, provinciaux et fédéraux ne sont pas admissibles au prix tant qu'ils exercent leurs fonctions. Les candidatures proposées l'année précédente ne sont plus valides, mais celles qui seront soumises à nouveau cette année seront retenues et prises en compte à part entière. Si un membre du comité de sélection est nommé, celui-ci sera exclu du vote.

Description des catégories

Les affaires et les professions

Reconnaît un professionnel ou un travailleur autonome qui se démarque par la gestion et par la progression de sa carrière, de son succès et de l'impact que cela a sur sa communauté et sur la société en général.

Les oeuvres de bienfaisance

Citoyen qui se démarque par son engagement social ou communautaire et qui s'est distingué par la réalisation d'un projet communautaire.

L'éducation

Reconnaît un enseignant, un chercheur ou un administrateur qui excelle en pédagogie ou qui a une influence sur le réseau de l'enseignement ou sur les domaines de la formation professionnelle ou de l'éducation populaire.

L'environnement

Reconnaît un chercheur, militant, salarié ou gestionnaire au sein d'un organisme ou d'une entreprise qui consacre ses efforts à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le service public

Reconnaît un citoyen actif et influent au sein d'une organisation publique ou parapublique; gestionnaire, haut-fonctionnaire, dans un poste salarié ou électif.

Les arts et la culture

Reconnaît un artiste ou un gestionnaire, bénévole ou salarié, qui œuvre dans le développement, dans la préservation ou dans le rayonnement des arts et de la culture dans Prescott et Russell.

Les sports et les loisirs

Reconnaît l'excellence d'un athlète, d'une équipe, d'un entraîneur ou d'un enseignant qui s'est démarqué au niveau sportif.

L'agriculture

Reconnaît une entreprise, un organisme ou un producteur agricole qui a su se distinguer par son dynamisme et par ses initiatives dans le développement de productions, par le développement de l'agriculture et/ou l'agroalimentaire.

La santé

Reconnaît un professionnel de la santé, un chercheur, un technicien, un paramédic, un infirmier ou un administrateur qui transforme le réseau public ou privé de la santé par son action quotidienne, par ses activités d'éducation ou par sa promotion de la santé physique, mentale ou globale.

Les communications et les médias

Reconnaît un journaliste, un média ou une personne œuvrant dans ce domaine qui a su se distinguer par sa couverture de Prescott et Russell.

Processus de mise en nomination

Pour plus de détails, visitez le site Internet des CUPR :
https://fr.prescott-russell.on.ca/habiter/conseil_des_comtes/prix_jp_stpierre

Le formulaire doit être rempli directement en ligne.